



Crise d'attractivité : quand le ministère de l'Éducation continue de creuser...

Les années se suivent et se ressemblent : cette année encore, les concours de l'enseignement du second degré n'ont pas fait le plein, le choc d'attractivité tant vanté par les ministres successifs étant resté de l'ordre de la pensée magique gouvernementale. Pour celles et ceux qui ont réussi le concours, c'est le début d'un parcours du combattant.

Depuis 2020, les enseignant·es, CPE et Psy-EN stagiaires sont affecté·es dans l'opacité la plus complète. C'est le résultat de la loi de Transformation de la Fonction publique de 2019 : sous couvert d'une prétendue modernité, cette loi portée par Olivier Dussopt, premier ministre de la Fonction publique d'Emmanuel Macron, a scandaleusement organisé l'opacité et l'arbitraire dans les décisions relatives aux carrières et aux mutations des personnels.

Le ministère de l'Éducation nationale ne communique plus aucune information aux organisations syndicales, ni aux personnels stagiaires : opacité totale sur les barèmes retenus, les barres des vœux qui ne sont pas satisfaits. Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU répondent à des centaines de stagiaires déboussolé·es et accueilli·es bien fraîchement dans l'Éducation nationale. Parfois, le ministère ne respecte même pas les règles qu'il a lui-même établi. Des centaines de lauréat·es ont, cette année encore, contesté leur affectation auprès du ministère. La plupart reçoivent une réponse de refus stéréotypée, sans aucun élément d'appréciation. Nos organisations syndicales ont à plusieurs reprises proposé des améliorations afin que les stagiaires soient traité·es équitablement, et afin que les erreurs d'affectations soient limitées mais le ministère n'en a jamais voulu.

En refusant la transparence, le Ministère laisse planer le doute sur toutes les opérations d'affectation, et pour les futur·es enseignant·es, CPE et Psy-EN, les débuts dans la carrière sont parfois très brutaux. Quel en sera le prix, et combien de lauréat·es vont démissionner dans l'été ? Il est vrai que les candidat·es sont tellement nombreuses et nombreux à se précipiter aux portes de l'Éducation nationale, ce serait dommage de les « choyer » !

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU dénoncent également le silence assourdissant du ministère. Nous communiquons régulièrement au Ministère les demandes de révision argumentées pour soutenir les lauréat·es dans leur demande. Le Ministère fait la sourde oreille : qu'y a-t-il donc de plus urgent en ce moment... ?

Dans l'immédiat et afin de lever l'opacité sur les opérations de mutation qui vont conduire à de nombreuses démissions et abandons de poste, nos organisations demandent solennellement au Ministère la communication de l'ensemble des barèmes retenus pour les lauréat·es ainsi que les barres d'entrée en académie par discipline et type de stagiaire et exigent que des réponses précises et argumentées leur soient transmises pour chaque cas porté à la connaissance du ministère.

A Paris, le 16 juillet 2024